



Guide demande d'adhésion



sur www.letese.urssaf.fr

[Métropole et Outre-Mer]



Mode d'emploi

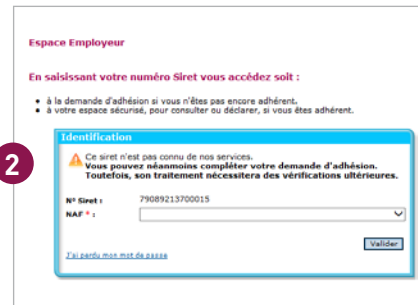
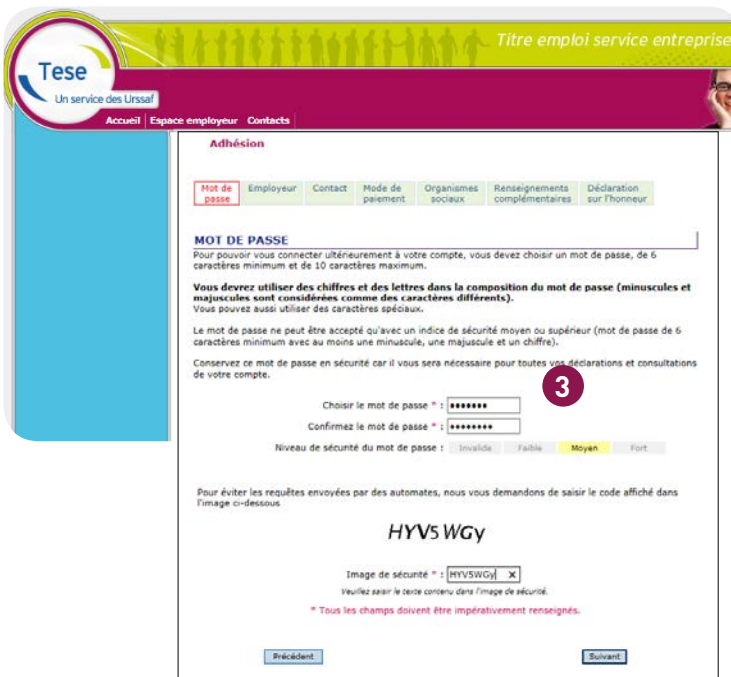
JANVIER 2019

Sommaire

Page d'accueil.....	3
Accéder à la demande d'adhésion.....	3
Accès à l'adhésion.....	3
Mot de passe.....	3
Créer une demande d'adhésion.....	4
Convention collective nationale (CNN)	4
Mode de paiement.....	5
Question d'orientation de votre adhésion.....	6
Organismes sociaux.....	6
Service de santé au travail	6
Renseignements complémentaires	7
Déclaration sur l'honneur	8
Récapitulatif	8
Confirmation et prise en compte de l'adhésion	8

Page d'accueil

Accéder à la demande d'adhésion



ACCÈS À L'ADHÉSION

Pour adhérer, cliquer sur « se connecter » puis saisir le n° Siret de votre entreprise.

- 1 → **Votre Siret est connu**
Les champs relatifs à vos données seront pré-remplis.
- 2 → **Votre Siret n'est pas reconnu**
Vous pouvez néanmoins poursuivre votre adhésion. Le Centre effectuera les recherches nécessaires et régularisera votre déclaration.

Bon à savoir : Vous devez saisir et valider votre demande d'adhésion en une seule fois. Il n'existe pas d'enregistrement intermédiaire.

MOT DE PASSE

Cette étape de sécurisation de vos données est obligatoire. Une fois votre compte créé, vous accéderez à l'ensemble de vos déclarations.

Créer une demande d'adhésion

Pour valider l'adhésion, il est indispensable de prendre contact avec l'ensemble de vos organismes sociaux. Cette démarche permet au salarié d'être identifié comme tel par ces organismes et de garantir ses droits à prestations.

Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Lirssaf

Accueil | Espace employeur | Contacts

Adhésion

Employeur | Contact | Mode de paiement | Organismes sociaux | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

Le centre national Titre emploi service entreprise qui gère votre profession est le :

Centre national Tese de Bordeaux
TSA 10101
33902 BORDEAUX CEDEX 9
Tél. : 0810 123 873

L'EMPLOYEUR

N° Siret	4000000000012
Raison Sociale	SARL DUPONT
Adresse :	2 rue Grande - 33000 Bordeaux
NAF	4778C

Convention collective* : consulter Léqifrance ?

Votre entreprise existait-elle le 31 décembre dernier? * Oui Non

Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires

Précédent Suivant

VOTRE ADHÉSION

- 1 → Le centre Tese dont vous dépendez s'affiche automatiquement.
- La convention collective : en votre qualité d'employeur, il vous appartient de vous conformer aux dispositions de la convention collective nationale (CCN) applicable à votre entreprise.

- 2 Sélectionnez votre CCN dans le menu déroulant.

Pour connaître votre CCN :

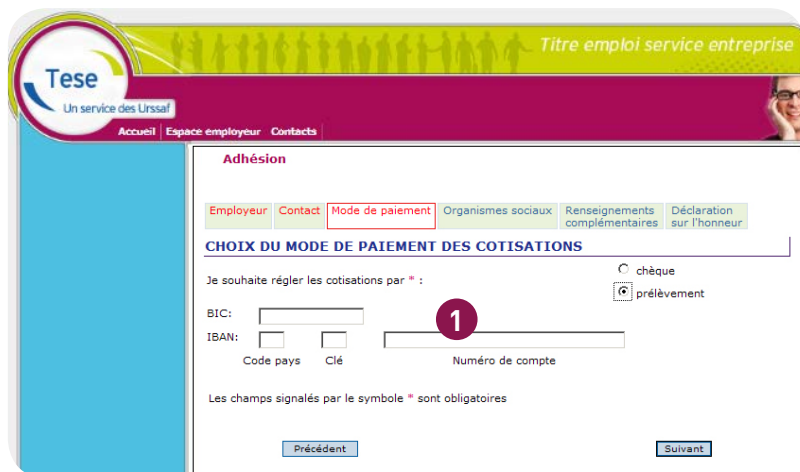
www.service-public.fr

www.legifrance.gouv.fr

Vous pouvez également contacter la Direccte (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ou votre centre Tese.

Si aucune convention collective n'est obligatoire dans votre secteur d'activité, sélectionnez « aucune convention - droit du travail ».

Créer une demande d'adhésion



Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Lirssal

Accueil Espace employeur Contacts

Adhésion

Employeur Contact **Mode de paiement** Organismes sociaux Renseignements complémentaires Déclaration sur l'honneur

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Je souhaite régler les cotisations par * :

chèque
 prélèvement

BIC:

IBAN: **1**

Code pays Clé Numéro de compte

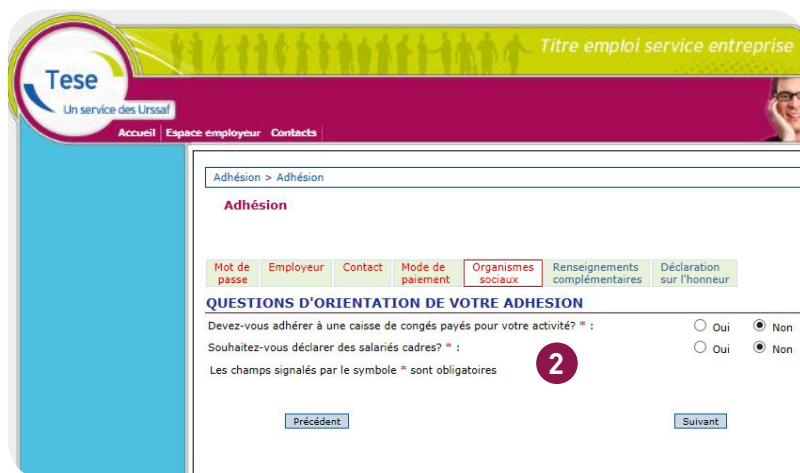
Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires

Précédent Suivant

MODE DE PAIEMENT

→ Optez pour le **prélèvement automatique** pour plus de simplicité.
Pour les employeurs d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Martin) ce mode de paiement est obligatoire.

→ Complétez vos coordonnées bancaires. Le mandat de prélèvement est pré-rempli. Vous pouvez l'imprimer et l'enregistrer. N'oubliez pas de le conserver.



Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Lirssal

Accueil Espace employeur Contacts

Adhésion > Adhésion

Adhésion

Mot de passe Employeur Contact **Mode de paiement** Organismes sociaux Renseignements complémentaires Déclaration sur l'honneur

QUESTIONS D'ORIENTATION DE VOTRE ADHESION

Devez-vous adhérer à une caisse de congés payés pour votre activité? * : Oui Non

Souhaitez-vous déclarer des salariés cadres? * : Oui Non

Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires

Précédent Suivant

QUESTIONS D'ORIENTATION DE VOTRE ADHESION

→ Modifiez, le cas échéant, les réponses positionnées par défaut.

Créer une demande d'adhésion

Organismes sociaux

Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Lirssal

Accueil | Espace employeur | Contacts

Adhésion

Employeur | Contact | Mode de paiement | Organismes sociaux | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

VOS ORGANISMES SOCIAUX ?

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL [Consulter le site du Cisme ?](#)

Nom de l'organisme

Centre Médical de la Bourse

1

AMCO Batiment et TP
ASS. HYGIENE INDUST. Oloron
ASS. HYGIENE INDUST. Pau
ASS. MEDECINE TRAVAIL Orthez
ASTPB
Centre Médical de la Bourse
CISTTAA
Medecine Collectivités Locale
Médecine du Travail BERGERAC
Médecine du Travail PERIGUEUX
Médecine interne à l'entreprise
MT arrondissement AGEN
MT arrondissement VILLENEUVE SUR LOT
MT024- AH1 33 SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

1

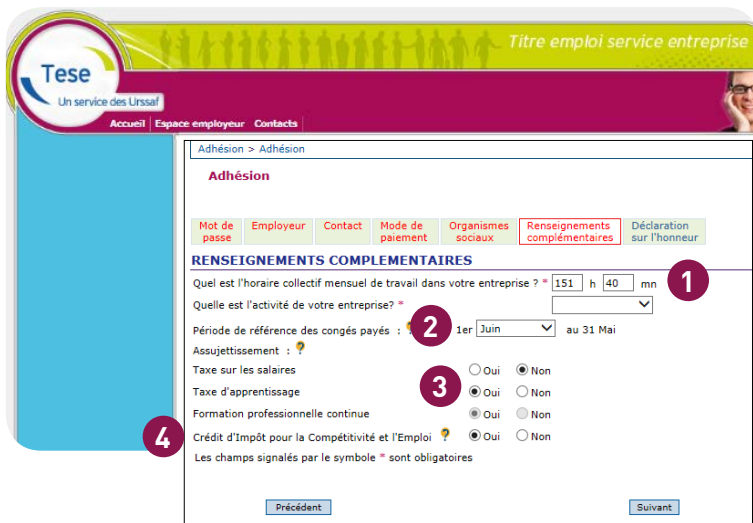
Le choix d'un service de santé au travail est obligatoire. Pour connaître votre organisme, consulter le site du centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprise : www.presanse.fr

Vous devez prendre en compte les critères suivants :

- proximité géographique,
- compétences sectorielles de l'organisme,
- taux/montant forfaitaire.

Si vous n'êtes pas encore affilié à un service de santé au travail, vous cochez « médecine interne à l'entreprise ». Vous communiquerez ultérieurement le nom de l'organisme choisi à votre centre Tese, par mail.

Créer une demande d'adhésion



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Indiquez l'horaire collectif mensuel en heures et en minutes (et non en centièmes).
Par exemple, si votre entreprise applique les 35 h par semaine, saisissez 151 h 40.
Certains accords d'entreprise prévoient un horaire collectif mensuel spécifique au secteur d'activité de l'entreprise. Il convient de nous indiquer cet horaire. La convention collective nationale des HCR*, par exemple, fixe la semaine de travail à 39 h soit 169 h 00 mensuelle.
- Précisez la période de référence pour la gestion des congés payés.
Si votre salarié a pris des congés au cours du mois, un récapitulatif des congés pris dans le cadre du Tese est mis à votre disposition avec le bulletin de paie.
- Ces informations sont nécessaires pour l'établissement de la déclaration sociale nominative (DSN) par votre centre Tese.
Pour information, sont assujetties :
- à la taxe d'apprentissage, principalement les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale,
- à la formation professionnelle, toutes les entreprises en faveur de leurs salariés,
- à la taxe sur les salaires, exclusivement les entreprises non soumises ou soumises partiellement à la TVA.
- Indiquez si votre entreprise est bénéficiaire du Cice (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).
Si certains salariés ne peuvent pas en bénéficier, il conviendra de prévenir votre centre Tese lors de l'enregistrement de leurs contrats.

* HCR : Hôtels, cafés, restaurants.

Créer une demande d'adhésion



Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Urssaf

Accueil | Espace employeur | Contacts

Adhésion > Adhésion

Adhésion

Titre de passe | Employeur | Contact | Mode de paiement | Organismes sociaux | Renseignements complémentaires | **Declaration sur l'honneur**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Nom * DARYON Qualité * Gérant

Je déclare utiliser le Titre emploi service entreprise pour les périodes d'emploi débutant à compter du " 01 " / (Août 2016) /

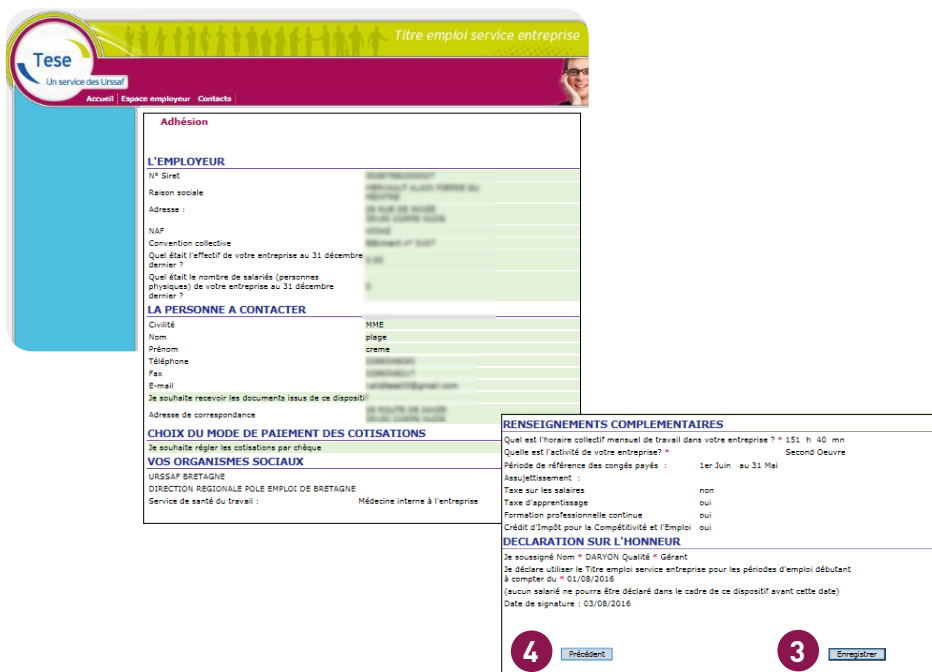
(aucun salarié ne pourra être déclaré dans le cadre de ce dispositif avant cette date)

Date de signature : 03/08/2016

En cliquant sur suivant, je reconnais devoir déclarer l'ensemble de mes salariés présents et à venir par ce dispositif de simplification. Par ailleurs, j'ai pris connaissance des situations particulières non gérées par cette offre.

Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires.

Précédent 2 Suivant



Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Urssaf

Accueil | Espace employeur | Contacts

Adhésion

L'EMPLOYEUR

N° Siret

Raison sociale

Adresse :

NAF

Convention collective

Quel était l'effectif de votre entreprise au 31 décembre dernier ?

Quel était le nombre de salariés (personnes physiques) de votre entreprise au 31 décembre dernier ?

LA PERSONNE A CONTACTER

Civilité

Nom

Prénom

Téléphone

Fax

E-mail

Je souhaite recevoir les documents issus de ce dispositif

Adresse de correspondance

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Je souhaite régler les cotisations par chèque

VOS ORGANISMES SOCIAUX

URSSAF BRETAGNE

DIRECTION REGIONALE POLE EMPLOI DE BRETAGNE

Service de santé au travail : Médecine interne à l'entreprise

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Quel est l'horaire collectif mensuel de travail dans votre entreprise ? * 151 h - 40 mn

Quelle est l'activité de votre entreprise? * Second Deure

Période de référence des congés payés : 1er Juin au 31 Mai

Assujettissement :

Taxe sur les salaires non

Taxe d'apprentissage oui

Formation professionnelle continue oui

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi oui

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Nom * DARYON Qualité * Gérant

Je déclare utiliser le Titre emploi service entreprise pour les périodes d'emploi débutant à compter du " 01/08/2016

(aucun salarié ne pourra être déclaré dans le cadre de ce dispositif avant cette date)

Date de signature : 03/08/2016

4 Précédent 3 Enregistrer

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

- 1 → Indiquez le mois à compter duquel vous souhaitez déclarer l'ensemble de vos salariés via le Tese.
Pour les territoires d'Outre-mer, la date ne peut être antérieure au 1^{er} janvier 2019.
- 2 → En cliquant sur suivant, vous obtenez un récapitulatif des éléments saisis.

RÉCAPITULATIF

- 3 → Après vérification des éléments, cliquez sur « Enregistrer ».
- 4 En cas d'erreur, vous pouvez revenir sur les écrans précédents pour modification en cliquant sur « précédent ».
Attention, n'utilisez pas la fonction page précédente de votre navigateur (en haut à gauche de votre écran).



CONFIRMATION ET PRISE EN COMPTE DE VOTRE ADHÉSION

- Dès l'enregistrement, vous obtenez immédiatement la confirmation de la prise en compte de votre adhésion.
- Dès la validation de votre adhésion, vous recevez un courriel, afin de valider votre adresse mail. **Cette étape est obligatoire pour le traitement de votre adhésion.**
- Dès que votre compte sera activé, vous recevrez un accusé de réception de votre adhésion.
- Pour les territoires d'Outre-mer, l'adhésion sera validée (adhésion possible à compter d'octobre 2018) mais la gestion des salariés ne pourra être effective qu'à compter du 1^{er} janvier 2019.